OBSERVATOIRE DE L'INCLUSION FINANCIÈRE
POUR UN MEILLEUR ACCÈS AUX SERVICES FINANCIERS

Bien Utiliser ma Carte Bancaire

Sécurisée et pratique, la carte bancaire permet de retirer de l'argent et de payer ses achats.
Elle est devenue l'un des moyens de paiement les plus utilisés en Tunisie.
Voici quelques règles pratiques pour l'utilisation d'une carte bancaire.

Quelle Carte Bancaire Choisir ?

Le plus important est de choisir la carte bancaire qui répond à vos besoins :

- **Pour le retrait d'argent liquide, l'utilisation des distributeurs automatiques de billets "DAB" (qu'ils soient de la banque émettrice de la carte ou d'une banque consœur), la consultation de votre solde et des dernières opérations que vous avez effectuées, une carte de retrait est suffisante.**
- **Pour le paiement des achats chez des commerçants et via internet, une carte de paiement est nécessaire.**
- **Pour bénéficier d'une somme d'argent disponible à tout moment (à utiliser avec discernement dans la limite de la capacité de remboursement), un crédit renouvelable peut être associé à la carte dénommée carte de crédit.**

Règles Générales :

1- Préserver le secret du code confidentiel : ne l'écrire nulle part et ne le communiquer à personne.

2- Composer toujours le code confidentiel à l'abri des regards indiscrets.

3- Conserver sa carte en lieu sûr.

4- Conserver en lieu sûr les seize chiffres composant le numéro de la carte et sa date d'expiration pour faciliter une mise en opposition en cas de perte ou de vol.

5- Noter les numéros d'appel du centre d'opposition de la société Monétique Tunisie (71 155 800 ou 71 155 840 ou le n° vert 80 100 115), accessibles 7j/7 et 24h/24

Pour les Opérations de Retrait

1- Ne pas se laisser distraire lors d'un retrait, y compris par des personnes proposant leur aide, en se gardant de composer son code devant elles.

2- Conserver les tickets de retrait pour faciliter la vérification des relevés bancaires et signaler toute anomalie à la banque.

3- Mettre immédiatement la carte en opposition si elle est avalée par un distributeur sans qu'un code erroné n'ait été composé à trois reprises.

Pour les Règlements chez des Commerçants

1- Avoir sa carte bancaire à portée de main et à vue d'œil.

2- Conserver les tickets de paiement et la facture, pour faciliter la vérification des relevés bancaires et signaler toute anomalie à la banque

Pour les Règlements et Achats en ligne

1- Ne pas stocker son numéro de carte bancaire dans son ordinateur ni envoyer ses informations confidentielles par simple email.

2- Bien choisir son commerçant et s'assurer de ses coordonnées.

3- S'assurer du sérieux du site : cadenas en bas de l'écran, adresse internet du site commençant par HTTPS et routage vers la page de paiement en ligne de la Société Monétique Tunisie (HTTPS://www.smt_sps.com.tn).

4- S'assurer que sa commande a bien été enregistrée en gardant l'email envoyé par le site pour valider la réception de la commande et noter ses références.

5- Contacter le commerçant si nécessaire.

6- Vérifier attentivement ses relevés bancaires et signaler toute anomalie.

Que faire en cas de perte ou de vol de sa carte bancaire ?

En cas de perte ou de vol de sa carte bancaire, il faut immédiatement faire opposition en appelant le centre de la société Monétique Tunisie (71 155 800 ou 71 155 840 ou le n° vert 80 100 115) accessibles 7j/7 et 24h/24, puis confirmer sans délai cette opposition à sa banque en contactant son agence bancaire.

Contacter les services de police pour signaler la perte ou porter plainte s'il s'agit d'un vol.

CE QU'IL FAUT RETENIR

Choisir une carte bancaire qui correspond aux besoins

Etre vigilant dans l'utilisation et la conservation de la carte bancaire

Ne faire opposition qu'en cas de perte, de vol ou d'utilisation frauduleuse de la carte.

Contacter immédiatement la banque en cas de constatation d'une anomalie